

Gironde

L'arrachage empêché par la météo, le délai limite bientôt reporté

Denis Lherm



Les premières opérations d'arrachage du vignoble en Gironde, le 1^{er} février. THIERRY DAVID / SO

La préfecture et l'interprofession du vin de Bordeaux devraient annoncer sous peu une prolongation de la campagne d'arrachage jusqu'au 31 juillet

La préfecture de la Gironde et le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) devraient annoncer sous peu une prolongation pour la campagne d'arrachage subventionné du vignoble. La date limite du 31 mai va sans doute être reportée au 31 juillet. Soit deux mois de plus pour venir à bout des 8 000 hectares de vignes à arracher en Gironde, pour tenter de résorber la surproduction de vin.

C'est la météo exécrable de l'automne, de l'hiver et du début du printemps qui explique ce report. Les pluies quasiment incessantes depuis le mois de novembre ont détremé le vignoble et noyé les parcelles de vignes. Il est pratiquement impossible d'intervenir avec des engins lourds sur des terrains transformés en borbiers.

« Très compliqué »

Lundi 29 avril, le CIVB a tout juste commencé à verser les premières primes aux rares viticulteurs qui sont parvenus à tenir leur programme d'arrachage. Quelques primes seulement, alors que les autorisations d'arrachage étaient délivrées depuis le 1^{er} février à environ 1 200 exploitations. « C'est très compliqué en ce moment à cause de la météo. Les exploitants n'ont pas pu utiliser les engins de chantier », confirme François Hervieu, chef régional de l'alimentation à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine (Draaf).

« Nous sommes partisans d'une rallonge, on l'a dit assez rapidement aux instances car on voyait que les viticulteurs ne pouvaient pas entrer dans les vignes », ajoute Stéphane Gabard, président du Syndicat des bordeaux et bordeaux supérieur. Lequel pointe un risque sanitaire accru : les maladies peuvent proliférer dans les vignes promises à l'arrachage et, de ce fait, non traitées. Plusieurs alertes au mildiou, déjà ravageur en 2023, ont d'ores et déjà été enregistrées ce printemps (lire ci-dessus). La végétation s'est déjà bien développée dans ces parcelles promises à l'arrachage. Outre le report du délai, une solution serait de faire des coupes à ras (tailler tout le végétal sorti ce printemps), pour limiter le risque sanitaire.